

d'un million de tonnes de céréales par année de l'année budgétaire 1975-1976 à 1977-1978. Il s'engagea également à acheminer au moins 20 p. cent de son aide alimentaire par l'intermédiaire d'organismes internationaux.

Ces mesures ont augmenté la proportion des crédits de la coopération canadienne affectés à l'aide multilatérale. De toute façon, quelque favorable que puisse être la conjoncture internationale, le Canada s'est résolu, en 1975, à affecter à cette aide de 25 à 35 p. cent des fonds consacrés à son aide publique. Cette décision répond aux vœux des pays en développement pour au moins deux raisons: d'une part, l'aide multilatérale est presque entièrement *déliée*; d'autre part, ces pays, membres des institutions qui la dispensent, peuvent promouvoir au sein de celles-ci les plans et projets de développement qu'ils jugent les plus aptes à réduire leur dépendance économique.

Le Canada fait, lui aussi, partie de ces institutions où l'importance de ses contributions financières, techniques ou alimentaires lui permet de jouer un rôle actif aussi bien dans la détermination des grandes politiques internationales de résorption du sous-développement que dans leur mise en œuvre. Dans les deux cas, son influence s'exerce en faveur du *rattrapage socio-économique* rapide des pays et des populations auxquels il destine son aide bilatérale, à savoir les plus défavorisés. Il s'agit là d'une nécessité première soulignée dans la stratégie qu'il a établie pour la période 1975-1980 et dont le caractère prioritaire fait l'objet d'un consensus de plus en plus large dans les milieux internationaux et nationaux responsables des décisions relatives à la coopération au développement et leur application.

Ce sont principalement l'Assemblée générale des Nations unies, le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) qui décident de l'orientation à donner à la coopération. C'est au sein de ces assemblées que le Canada prend position sur des questions aussi importantes que l'établissement d'un nouvel ordre économique international, l'endettement du Tiers-monde, les transferts de technologie ou le code de conduite des sociétés multinationales. Au CAD, les quelque vingt pays industrialisés du monde non communiste s'efforcent d'harmoniser leur coopération au développement.